

LES + DE LA FORMATION

- + Vous aurez pris conscience de votre rôle dans la politique handicap de votre entreprise.
- + Vous saurez adapter votre posture et votre discours pour mener à bien vos différentes missions : informer, accompagner, conseiller, etc.
- + Vous connaîtrez les relais internes et externes à solliciter.



0,5 jour



à distance
ou en présentiel

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maîtriser le socle de connaissances nécessaires sur le monde du handicap et de l'emploi.

S'approprier le cadre légal et l'accord de branche.

Comprendre l'offre de services d'HandiEM, et savoir en parler.

Identifier son rôle, ses missions et ressources en tant que représentant du personnel.

PUBLIC : Représentants du personnel : membres des CSE, délégués syndicaux, élus CE et DP

PROGRAMME

1er temps : « La notion de handicap au travail et l'obligation d'emploi » (durée : 30mn)

Module e-learning à réaliser de manière asynchrone avant la session collective

- o Présentation des 6 types de déficiences
- o Les chiffres clés du handicap
- o Le cadre légal et l'obligation d'emploi
- o Le mécanisme de l'accord collectif agréé

2ème temps : Rôle et mission des représentants du personnel (durée : 2h30)

Module de formation collective. Groupe de 12 participants max

Retour sur le module e-learning

- o Ce que j'ai retenu, réponses aux questions,
- o Apport sur les représentations individuelles et collectives du handicap

Le cadre d'intervention des IRP

- o Précisions sur le cadre légal
- o Présentation des engagements de l'accord HandiEM

- o Discrimination positive et notion de compensation raisonnable
- o Focus sur la place du handicap au sein des différentes IRP

La place des IRP dans la politique handicap de l'entreprise

- o Rôles et missions des représentants du personnel
- o Identification des freins possibles et des ressources mobilisables
- o Travail sur la posture dans différents contextes
 - Être relai d'information : informer et orienter
 - Intervenir dans les situations de maintien dans l'emploi
 - Accompagner à l'acceptation et à la reconnaissance du handicap

Confronter la théorie et la pratique

- o Vivre les situations (conseil, maintien dans l'emploi, etc.) pour en appréhender les nuances
- o Construire sa pratique professionnelle

INTERVENANTS : Un consultant spécialiste du handicap

PÉDAGOGIE : Méthodologie participative et structurée autour d'exposés théoriques, d'exercices pratiques, de brainstorming, de la confrontation de l'expérience de chacun et de jeux de rôles.

PRÉREQUIS : Ces formations sont dédiées uniquement aux entreprises du médicament (IDCC 176)

